

# Sud'éducation



Limousin

Solidaires

**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**



19, avenue du général Leclerc, 87100 LIMOGES



limousin@sudeducation.org



06 80 87 88 75

## COMPTES ANNUELS Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

### BILAN COMPTABLE

ACTIF			PASSIF		
	2022/2023	2023/2024		2022/2023	2023/2024
Comptes financiers	9322,66	8480,24	Fonds propres	5377,9	8522,66
Chèques non décaissés	0,00	0,00	Fonds de solidarité	800	800
Compte de tiers	0	261	Compte de tiers	932,24	
			Résultat	2212,52	-581,42
<b>Total</b>	<b>9 322,66</b>	<b>8 741,24</b>	<b>Total</b>	<b>9 322,66</b>	<b>8 741,24</b>

### COMPTE DE RESULTAT

CHARGES			PRODUITS		
	2022/2023	2023/2024		2022/2023	2023/2024
Achats matières fournitures	246,26	403,55	Adhésions	5 969,13	4 092,66
Services extérieurs			Participations au stage de Ligoure	2 309,50	
Location de salles et emplacement		110,00	Subventions stage Ligoure	2 000,00	
Assurance	20,02				
Documentation	100,00	25,00			
Autres services extérieurs					
Publicité publications	72,80				
Rémunération intervenants		396,00			
Dons, adhésions		960,00			
Frais restauration					
Frais transports, hébergements	758,92	1 013,05			
Stage de Ligoure	4 550,98				
Frais postaux et télécommunication	217,39	57,83			
Services bancaires	60,00	61,53			
Autres charges					
Cotisation à la fédération	1 980,33	1 441,92			
Cotisation pour Solidaires	59,41	205,20			
Charges exercice antérieur					
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>8 066,11</b>	<b>4 674,08</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>10 278,63</b>	<b>4 092,66</b>

<b>RESULTAT</b>	<b>2 212,52 €</b>	<b>-581,42 €</b>
-----------------	-------------------	------------------

**ANNEXE aux Comptes annuels**  
**Exercice du 01/09/2021 aux 31/08/2022**

• **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2021/2022 ET REGLES COMPTABLES**

SUD Éducation LIMOUSIN publie ses états financiers pour l'exercice 2023-2024 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- \* Continuité d'exploitation
- \* Permanence des méthodes comptables
- \* Indépendance des exercices
- \* Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques. Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

• **NOTE SUR LE BILAN**

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

• **NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

• **LE TABLEAU DES RESSOURCES**

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2023/2024 :

<b>Ressources de l'année</b>	
cotisations reçues	4 092,66 €
versements des cotisations	0,00 €
subventions reçues	0,00 €
autres produits d'exploitation perçus	0,00 €
produits financiers perçus	0,00 €
<b>Total des ressources</b>	<b>4 092,66 €</b>

• **LES COTISATIONS**

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

• **PERSONNEL**

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Éducation Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION en ETP – équivalent temps plein - charge à elle de les répartir aux syndicats selon leurs besoins . Pour l'exercice 2023/2024, le syndicat Sud Education Limousin a utilisé 0,802 ETP.

• **AFFILIATION**

Le syndicat est affilié à l' Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre, il a été versé en 2023-2024 : 120,2€ à Solidaires Corrèze et 85€ à Solidaires Haute-Vienne.